

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation du président et des membres des
Conseils de recours dans l'enseignement secondaire
ordinaire de plein exercice**

A.Gt 06-09-2017

M.B. 26-09-2017

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 97 et 98;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 2015 portant désignation du président et des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Considérant les propositions du Comité de concertation de l'enseignement confessionnel et du Comité de concertation de l'enseignement non confessionnel;

Considérant les propositions de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du 10 juillet 2017;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire confessionnel :

1° Mme Françoise DEMEY, rue du Veneur 122, à 7830 Graty;

2° M. Francis CORDIER, rue d'Erbisoeul 180, à 7050 Herchies;

3° Mme Françoise ROSOUX-CLARISSE, rue Masson 19, à 4530 Villers-le-Bouillet;

4° Mme Dominique MAHY, rue Ernest Moëns 16, à 5024 Gelbressée;

5° M. Michel LAMBERT, avenue Henri Liebrecht 19, à 1090 Bruxelles.

Article 2. - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 1^{er} :

1° Mme Anne-Marie KINIF, Broctia 54, à 5020 Malonne;

2° M. Bernard DELCROIX, rue des Bruyères 12, 5140 Sombreffe;

3° M. Pierre VANDENBROUCKE, rue de Warneton 1, à 7780 Comines;

4° Mme Marie-Paule HALLIEZ, rue de Bruxelles 78, à 5000 Namur;

5° Mme Francis COLLINET, rue Defoy 178, à 5620 Florennes.

Article 3. - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire non confessionnel :

1° M. Marc MARIN, CPEONS, Drève du Laubecq 7, à 1480 Tubize;

2° Mme Catherine LEMAL, FWB, avenue des Pommiers 11, à 4053 Embourg;

3° M. Gery DECAFMEYER, FWB, rue Saint Quentin 3B8, à 7850 Enghien;

4° M. Walter MAURO, FWB, rue des Champs 6, à 6280 Gerpinnes;
5° M. Jacques BELS, CPEONS, rue des Minimes 87-89, à 1000 Bruxelles.

Article 4. - Sont considérés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 3 :

1° M. Marcel STASSART, CPEONS, rue des Collines 3, à 4550 Villers le Temple;

2° M. Pierre HANNECART, FWB, Boulevard du Jardin Botanique 20-22, à 1000 Bruxelles;

3° Mme Daisy TAVERNIERS, CPEONS, rue des Minimes 87-89, 1000 Bruxelles;

4° Mme Mireille HOORNAERT, CPEONS, rue des Minimes 87-89, 1000 Bruxelles;

5° Mme Nicole ANTOINE, FWB, Boulevard du Jardin Botanique 20-22, à 1000 Bruxelles.

Article 5. - M. Daniel PLAS, fonctionnaire général à la retraite, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère non confessionnel.

Article 6. - M. Daniel PLAS, fonctionnaire général à la retraite, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère confessionnel.

Article 7. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 2015 portant désignation des présidents des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est abrogé.

Article 8. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} juillet 2017.

Article 9. - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 septembre 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS